



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 1186

Texte de la question

M. Jean Roatta demande à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, si des créations d'emplois supplémentaires sont envisagées dans la gendarmerie. En effet, le plan de renforcement des effectifs sur quatre ans, à raison de la création de 750 postes de sous-officiers par an, se termine cette année. Ne serait-il pas opportun d'élaborer un nouveau plan plus étoffé que le précédent afin de combler le manque d'effectifs qui aggrave les conditions de travail des gendarmes ? Ce plan permettrait de satisfaire de nombreux jeunes sans emploi désireux d'entrer dans la gendarmerie et d'assurer à notre pays une plus grande sécurité mise à l'épreuve trop souvent.

Texte de la réponse

La gendarmerie nationale a bénéficié sur la période 1990-1993 de créations d'emplois qui lui ont permis de répondre aux plus grandes urgences. Les augmentations d'effectifs ont été de 1 000 emplois par an pendant quatre ans, soit 750 militaires d'active et 250 personnels appelés. Ces créations, complétées par des redeploiements internes, ont été utilisées de façon prioritaire pour renforcer les unités territoriales de la gendarmerie départementale (brigades territoriales chargées, pelotons de surveillance et d'intervention, centres opérationnels de groupement) et certaines formations exécutant des missions particulières, dont les offices centraux et les organismes à vocation interministérielle. Ils ont également permis d'adapter le dispositif de surveillance à l'accroissement du réseau autoroutier et routier. Pour autant, tous les problèmes auxquels est confrontée la gendarmerie ne se trouvent pas résolus. La complexité croissante des questions relatives à la sécurité publique et l'attente de la population dans ce domaine appellent de nouvelles actions, ce qui suppose dans de nombreux cas des moyens supplémentaires. Parallèlement cependant, le contexte de nécessaire maîtrise des finances publiques invite aussi à envisager pour la gendarmerie d'autres voies que la création de postes de gendarme d'active. Ainsi, le recours à des personnels appelés supplémentaires est-il de nature à fournir à plusieurs types d'unités un concours appréciable. Ces renforts pourraient être complétés par l'adjonction de personnels administratifs qui, remplaçant certains gendarmes d'active actuellement accaparés par des tâches non opérationnelles, permettraient le retour de ces derniers aux missions de sécurité et de proximité au service de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Roatta Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1186

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1993, page 1419

Réponse publiée le : 5 juillet 1993, page 1913